



Heraklith®
Número de la version: 4.2

Heraklith.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Heraklith®

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Heraklith®

Numéro du produit KI_DP_401

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Isolation thermique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Knauf Insulation
Am Bahnhof
97346 Iphofen
Germany
+32 4 379 02 31
www.knaufinsulation.com
sds@knaufinsulation.com

Région : Belgique

Contact national Grace Podevyn
Tel: +32 4 379 04 82
Grace.Podevyn@knaufinsulation.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Tel: +32 4 379 04 82
(Lundi - Vendredi, 08:00 hrs - 17:00 hrs)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Dangers particuliers Non applicable.

Heraklith®

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Lié à l'aide d'un liant durci à base de minéraux	65 - 80%
Numéro CAS: —	
Classification Non Classé	
Fibres de bois	20 - 35%
Numéro CAS: —	
Indications sur les composants:(1a)	
Classification Non Classé	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Indications sur les composants	(1a) Laine de bois - ingrédient non dangereux. CAS: Chemical Abstracts Service.
Autres informations	Matériaux de revêtement éventuels : s.o. Heraklith® N° d'enregistrement REACH : sans objet.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Non applicable.
Ingestion	Non applicable.
Contact cutané	Non applicable.
Contact oculaire	Rincer soigneusement à l'eau

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Aucun.
-----------------------------	--------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information générale	En cas de réaction indésirable ou de gêne, consulter un médecin
-----------------------------	---

Heraklith®

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂) et poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Information générale Certains matériaux d'emballage ou de revêtement peuvent être combustibles. Produits de combustion issus de ce produit et de son emballage - dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et certains gaz à l'état de trace tels que l'ammoniaque, les oxydes d'azote et les substances organiques volatiles.

5.3. Conseils aux pompiers

Information générale Lors d'incendies importants survenant dans des zones mal ventilées et impliquant des matériaux d'emballage, une protection respiratoire/un appareil respiratoire peut être requis(e).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles En présence de concentrations élevées de poussière, utiliser l'équipement de protection individuelle indiqué à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Non pertinent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Aspirer ou humidifier à l'eau pulvérisée avant de brosser afin d'éviter de brasser la poussière.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Couper à l'aide d'une scie à table, à main ou circulaire. Toujours travailler avec un dispositif de sécurité, un dispositif de guidage et un système d'extraction afin de garantir une aération appropriée sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Les panneaux doivent être rangés à plat et de façon stable en un lieu sec, propre et balayé afin de les protéger contre l'humidité, la saleté et la poussière.
Livrés sur palettes et emballés, avec une chape de protection supérieure en carton, une protection au niveau des arêtes, une enveloppe en papier d'aluminium et des bandes de fixation.

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Isolation thermique

Heraklith®

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Fibres de bois

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 3 mg/m³ poussière

Aucun sur le plan européen, se reporter aux directives et à la législation en vigueur au sein de l'État membre.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pas de mesures particulières.

Protection des yeux/du visage

Masque, en particulier si les volumes de poussière sont importants ou si le site d'intervention est situé au-dessus des épaules. Il est conseillé de porter un dispositif de protection des yeux conforme à la norme EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Cuir.

Autre protection de la peau et du corps

Non applicable.

Mesures d'hygiène

Non applicable.

Protection respiratoire

Le port d'un type de masque intégral conforme à la norme EN 149 FFP1 est recommandé lors de l'utilisation de ces produits dans un espace confiné ou lors d'opérations susceptibles de générer des émissions de poussière.

Heraklith®**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Solide. Planche/Panneau
Couleur	Beige, gris ou coloré
Odeur	Non applicable.
Seuil olfactif	Pas de données disponibles.
pH	8.5 - 10 (@ 1000g/l H ₂ O, 25°C)
Point de fusion	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	B ou A2 conformément à la norme DIN EN 13501
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	350 - 700 kg/m ³
Solubilité(s)	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non applicable.
Viscosité	Non applicable.
Propriétés explosives	Non applicable.
Propriétés comburantes	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucun.
----------------------------	--------

Heraklith®

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Décomposition thermique du produit au-delà de 100 °C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions
dangereuses Aucun en conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chauffage supérieur à 100 °C

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux Aucun en conditions normales d'utilisation. Décomposition thermique ou inflammation au-delà de 100 °C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucun. Classification non applicable à ce produit.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité Ce produit n'est pas écotoxique pour l'air, l'eau ou le sol, de par sa composition.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Non pertinent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Non bioaccumulatif.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Non pertinent.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations
PBT et vPvB Non pertinent.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Heraklith®

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	[17 01 07] Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets. Les résidus prennent la forme de substances structurales bien réparties pour le compostage
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer conformément aux réglementations et procédures en vigueur dans le pays d'utilisation ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun connu.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent.

Heraklith®

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Le Règlement européen n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), promulgué le 1er juin 2007, exige la fourniture de fiches techniques de sécurité (SDS) relatives aux substances et mélanges / préparations dangereux.

Les produits Heraklith® (panneaux, planches) sont définis comme des articles conformes à la réglementation REACH et, par conséquent, aucune fiche technique de sécurité n'est requise par la loi pour ces produits.

Conformément à la pratique industrielle et à ses engagements volontaires, la société Heraklith® a pris la décision de continuer à fournir des informations appropriées à ses clients afin de garantir une manipulation et une utilisation sans danger de la laine de bois tout au long du cycle de vie du produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent.

Heraklith®

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	ETA: Estimation de la toxicité aiguë ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route. CAS: Chemical Abstracts Service. CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA: Association Internationale du Transport Aérien. IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978. PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006. RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises. ONU: Organisation des Nations unies. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
Information générale	Heraklith® est une marque déposée de Knauf Insulation
Des informations supplémentaires sont disponibles auprès de :	www.heraklith.com
Further product information can be obtained from	info@heraklith.com
Commentaires sur la révision	1.3, 1.4 [ES, BE]
Date de révision	18/01/2017
Révision	4.2
Remplace la date	21/12/2016
Numéro de FDS	4531
Familles de produits	Fibralth standard, Heraklith BM, Heraklith HDX, Heraklith SD, Heraklith C

Cette fiche technique de sécurité / fiche technique du produit ne constitue pas une évaluation du lieu de travail. Les informations contenues dans le présent document représentent l'état de nos connaissances concernant ce produit à la date de publication de ce document. Nous attirons l'attention des utilisateurs sur les risques courus en cas d'utilisation de ce produit à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu.